

# FO qu'on S'AeSH

La manifestation du 25 janvier à Paris, les AESH du Tarn présentes !

**Plus de 5 000 manifestants FO de toute la France**



Une délégation a été reçue au ministère, les réponses sont honteuses ! Nous sommes méprisé-es par ce gouvernement...

**Les PAS, c'est toujours NON !  
La fusion AESH et AED, c'est toujours NON !**

La Ministre poursuit donc la politique de destruction de l'enseignement spécialisé. Elle maintient le cap de l'Acte 2 de l'École Inclusive et refuse d'accéder aux demandes des AESH d'un vrai statut de fonctionnaire et d'un salaire à temps complet pour 24h.

**Dans le Tarn les grévistes étaient mobilisés devant la DSDEN à Albi !**



Une vingtaine de grévistes sont venus montrer leur détermination face aux problématiques de l'inclusion forcée.



# FO qu'on S'AeSH

## Audience du 29 février à la DSSEN...

### Une délégation FO a interpellé la DASEN

- Sur le mouvement imposé tous les 3 ans, malgré les 570 signatures de la pétition lancée par FO et l'invalidation de cette pratique par le recteur, la DASEN et son équipe maintiennent leur position... La DASEN nous concèderait d'allonger la période passée dans la même école: de 3 ans nous passerions à 5 ans ! **Pour FO, ce que nous voulons c'est l'abandon de cette pratique non réglementaire ! Pas de mobilité obligatoire !** Tout comme nos collègues enseignants, nous voulons un mouvement uniquement à la demande des AESH !
- Sur l'interdiction de travailler dans la même école que nos enfants, la DASEN maintient toujours son cap... sous couvert de vouloir nous protéger ! Enseignants, ATSEMs ... les personnels ne peuvent se voir refuser une affectation dans une école au prétexte que leur enfant y serait scolarisé : **pour FO, c'est de la discrimination !** Encore une fois, c'est un manque de confiance et encore une marque de dénigrement de notre professionnalisme !

**Si vous êtes concernés par la mobilité forcée  
ou par "l'interdiction" d'être affectée dans l'école de votre enfant,  
SAISISSEZ-NOUS POUR FAIRE VALOIR VOTRE DROIT  
A RESTER DANS LA MÊME ÉCOLE !**

- Pour les demandes d'autorisation d'absence, nous avons pointé du doigt la mention sur le document de Clément de Pémille de validation par Mme Frezal ou M. Garcia par mail ou SMS... **La DASEN nous confirme que cette formulation n'est pas réglementaire.** En ce qui concerne l'information de la demande d'autorisation d'absence auprès du service de coordination, c'est bien à l'employeur de faire circuler l'informer pour organiser l'éventuel remplacement.
- **La délégation FO est intervenue auprès de la DASEN pour demander à mettre en place la subrogation pour les personnels AESH relevant de la DSSEN.** En effet, quand nous sommes employés par la DSSEN, les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ou maladie nous sont versées par la sécu et nous devons les rembourser à la DSSEN, ce qui rajoute des complications... **La DASEN nous répond que la décision revient au niveau académique : FO va intervenir directement auprès du Recteur pour porter cette demande.**

EN SEPTEMBRE  
2024,  
TOUS LES AESH  
BASCULERONT À  
LA DSSEN

LA PROCHAINE CDAS  
POUR LES SECOURS  
FINANCIERS AURA LIEU  
AVANT LES VACANCES  
PÂQUES

LE SFT SERA VERSÉ  
DE FAÇON  
RÉTROACTIVE DÈS  
QUE LES DOSSIERS  
SERONT TRAITÉS

# FO qu'on S'AeSH

## • La prime REP, on vous dit tout !

Si vous travaillez dans un des réseaux d'éducation prioritaire dans le Tarn...

Collège Louis Pasteur à Graulhet

- école élémentaire de CRINS
- école élémentaire EN GACH
- école maternelle GAMBETTA
- école élémentaire L'ALBETARIE
- école élémentaire VICTOR HUGO
- école élémentaire BRIATEXTE

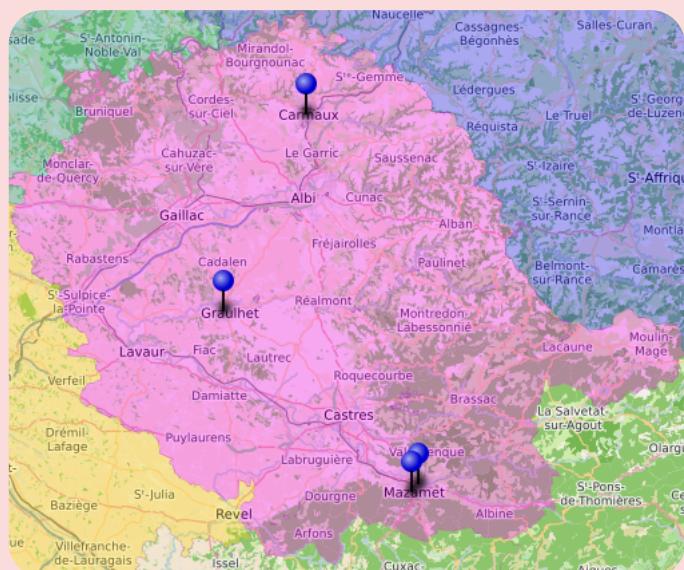


Collèges Marcel Pagnol et Jean-Louis Étienne à Mazamet

- école élémentaire GRAVAS MEYER
- école élémentaire LA LAUZE
- école élémentaire LABRESPY
- école élémentaire LAS BAUSSES
- école élémentaire NEGRIN
- école élémentaire REPUBLIQUE
- école élémentaire BONNECOUSSE
- école élémentaire JULES FERRY
- école élémentaire LES AUQUES

Collège Victor Hugo à Carmaux

- école élémentaire JEAN MOULIN
- école maternelle JEAN MOULIN



... vous pourriez avoir droit à 1106 € bruts par an !

Des dossiers sont en cours

Saisissez-nous pour demander la rétroactivité des 3 dernières années

N'hésitez plus à contacter les syndicats de la FNEC FP FO qui défendent les AESH

premier degré: [snudi.fo81@gmail.com](mailto:snudi.fo81@gmail.com)

second degré: [snfoc.81@gmail.com](mailto:snfoc.81@gmail.com)

et sur le site tout neuf [snudifo81.com](http://snudifo81.com) et celui du [snfolc81.fr](http://snfolc81.fr)

# FO qu'on S'AeSH

“

## Témoignages d'AESH que nous avons aidées

Vivant à 30km du collège où je suis AESH, en zone de moyenne montagne à 500m d'altitude, j'ai perdu 2 jours de salaire car je ne pouvais pas descendre sur mon lieu de travail à cause des conditions météorologiques, neige et verglas. Ces jours là, même les transports scolaires étaient annulés.

Grâce à l'aide, la patience et la persistance des représentants du personnel au syndicat FO, ces 2 jours m'ont finalement été payés.

J'ai fait appel au syndicat plusieurs fois cette année pour m'aider pour des questions concernant le Service AESH du lycée Clément de Pemille et je suis très reconnaissante de leur assistance et bienveillance.

A. H.R

Je reçois un appel du service des coordonnateurs AESH un mardi matin : on me dit que le mardi suivant je changerai d'école parce que je ne peux pas continuer à accompagner un enfant suite à un problème médical que j'avais fait remonter. Malgré mes arguments liés à tous les autres suivis dans mon école et le fait que le mercredi matin j'exerce un autre emploi, on me répond que soit j'accepte le changement d'affectation soit j'écris au service AESH que je continue finalement à suivre l'élève. Je décide d'appeler le syndicat FO qui s'active de suite pour écrire, vérifier cette situation. Par la suite, je découvre que l'injonction devient une proposition. Grâce à l'intervention de FO, depuis, je reste dans mon école, je continue mes suivis et mon deuxième emploi.

M. S.

Ilors d'un entretien avec les coordonnateurs AESH, on m'annonce un changement d'affectation pour m'envoyer sur un PIAL à 25 kilomètres de chez moi, en mettant en avant que je ne m'entendrais pas avec l'équipe des AESH et que la cheffe d'établissement ne souhaiterait plus travailler avec moi. On me précise que soit je signe l'avenant, soit mon contrat CDI est rompu. De plus, ce changement est intervenu alors que je revenais d'un long arrêt maladie de 7 mois, à la suite duquel je demandais une reprise en mi-temps thérapeutique.

J'ai donc fait appel au syndicat FO d'Albi qui a très rapidement pris en charge mon dossier, m'a conseillé de ne pas signer l'avenant à mon contrat qui me faisait changer de PIAL. Durant tout le mois de Juillet, et fin Août-début septembre avec le SNFOLC, j'ai été défendue par le syndicat et à aucun moment je n'ai eu le sentiment d'être abandonnée. Nous avons régulièrement échangé par téléphone sur le suivi de mon dossier, jusqu'à son dénouement: j'ai conservé mon CDI, je suis restée sur mon PIAL d'origine et affectée sur mon établissement.

Je les remercie chaleureusement pour leur écoute, leur soutien et l'efficacité avec laquelle ma demande a été traitée.

I.F.P.

Grâce aux informations et explications claires que nous apporte le syndicat lors des stages, nous sommes au courant de nos droits. Leur intervention réactive et efficace lors de nos problèmes pour les démarches nous permet d'en bénéficier: ce fût le cas pour moi pour les frais de déplacements, j'ai réussi à obtenir le défraiement pour l'année 2020 et depuis mon CDI de 2023. Merci à eux.

C.D.



### Les stages à venir !

Nous avons droit à 12 jours de stage de formation syndicale par an, rémunérés.

- stage droits et obligations le 30 mai à Graulhet
- stage outils syndicaux le 27 juin à Albi (pour celles-ceux qui n'ont pas pu venir le 7 mars)

**Les AESH du Tarn s'organisent avec FO !**

**Rejoignez-nous !**

[snudi.fo81@gmail.com](mailto:snudi.fo81@gmail.com)

[snfolc.81@gmail.com](mailto:snfolc.81@gmail.com)

